



CONSTRUCTYS GRAND EST À VOTRE ÉCOUTE

Constructys Grand Est, délégation régionale de l'OPCA de la Construction, est **l'interlocuteur privilégié des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi du BTP en matière de formation professionnelle continue.**

Partenaire de proximité, l'OPCA de la Construction du Grand Est a en charge le **développement, l'accompagnement, le conseil** et le **financement** de la formation des entreprises du BTP de 11 salariés et plus. Il **accompagne au quotidien près de 1900 entreprises adhérentes dans le cadre de ses missions :**

- **d'information :** dispositifs de formation obligatoires et recommandés, réglementation, conditions de prise en charge, outils métiers, actualités régionales du BTP ;
- **de conseil :** évaluation des besoins, formalisation du plan de formation, ingénierie de formation, choix d'une formation de qualité ;
- **de gestion :** montage, instruction et suivi administratif des dossiers de formation, traçabilité des dépenses de formation, optimisation des investissements, CPF et projets partagés ;
- **de financement :** ingénierie financière, mobilisation et recherche de cofinancements extérieurs.

✉ contact@constructys-grandest.fr
☎ **03 83 32 71 71**

Conditions de prise en charge, actualités réglementaires, offre de formation régionale : consultez les actualités de la formation BTP Grand Est sur :

www.constructys-grandest.fr

Constructys Grand Est

Agence de Lorraine

Siège régional
60, rue de Metz
CS 33346
54 014 NANCY CEDEX
Tél. 03 83 32 71 71



Agence d'Alsace

1A, rue de Dublin
67 300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 24 72 72

Agence de Champagne-Ardenne

76, rue du Docteur Lemoine
CS 30004
51 722 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 77 69 00

Création graphique : Juliette Protto / Conception-réalisation : Verbae

DOCUMENT À CONSERVER

MON PASSEPORT

FSE

Les pièces constitutives d'un dossier FSE

1	PIÈCES OBLIGATOIRES LIÉES À LA DEMANDE DE FINANCEMENT	Demande de prise en charge d'une action de formation datée, signée et cachetée Un devis relatif à la prestation de formation Programme détaillé de la formation Convention de formation datée, signée par l'entreprise et l'organisme de formation Bulletin(s) de paie stagiaire(s) précédant le mois de formation ou du mois de début de formation	Documents à transmettre à Constructys . Copies à conserver .
2	PIÈCES OBLIGATOIRES LIÉES À UNE SUBVENTION FSE	Annexe à la demande de prise en charge datée, signée et cachetée Attestation déclaration PME autonome signée et cachetée Attestation de mise en concurrence signée et cachetée ou 3 devis si le coût pédagogique est égal ou supérieur à 15 000 € Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants pour chaque stagiaire	Documents à transmettre à Constructys . Copies à conserver .
3	PIÈCES OBLIGATOIRES LIÉES À L'ENGAGEMENT DU DOSSIER DE FORMATION	Accord de financement d'une action de formation Constructys Annexe à l'accord de financement Fiche Opération Convention tripartite établie par Constructys signée des 3 parties	Exemplaires originaux à conserver .
4	PIÈCES OBLIGATOIRES LIÉES AU PAIEMENT DU DOSSIER DE FORMATION	Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et les formateurs Demande de règlement entreprise pour remboursement de la rémunération Attestation de fin de formation ou attestation de changement de coefficient ou de CSP dans la convention collective ou diplôme ou titre professionnel Bulletin(s) de paie stagiaire(s) des mois de formation Bilan(s) à l'issue de la formation ou du parcours de formation	Documents à transmettre à Constructys . Copies à conserver .
	DÉLAI DE CONSERVATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	Tous les documents ci-dessus doivent être classés dans une chemise unique par formation. Si l'entreprise adresse des documents originaux, elle doit les établir en 2 exemplaires ou en faire une copie. L'entreprise doit conserver toutes les pièces comptables et non comptables relatives à l'action de formation cofinancée avec du FSE, pendant une période de 3 ans à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes à la Commission européenne dans lesquels figurent les dépenses de l'opération. En fonction de la catégorisation de l'aide d'État, cette durée peut varier de 3 à 10 ans. A défaut, les pièces sont à conserver jusqu'au 31/12/2023.	



Les 8 étapes de mon dossier FSE

Vous êtes une entreprise du secteur BTP et vous envisagez de former vos salariés, ces formations sont peut-être éligibles au FSE. Pour vous accompagner dans cette démarche, **Constructys Grand Est** est à vos côtés pour vous guider à chaque étape.

Depuis la constitution de votre dossier, en passant par l'ingénierie financière de votre projet, jusqu'au paiement des actions de formation, vous êtes certaine que votre dossier est conforme aux obligations et sous contrôle. **Suivons les étapes d'une demande de prise en charge type bénéficiant d'un cofinancement FSE.**

INFORMATIONS À RETENIR :

Ce schéma est un **modèle type de prise en charge**.

- Pour bénéficier d'une ou de plusieurs subventions au titre du FSE, la subrogation de paiement est obligatoire* (sauf dérogation exceptionnelle).

Les pièces sont à conserver jusqu'au 31/12/2023.

* Le paiement en direct des coûts pédagogiques à l'organisme de formation par Constructys Grand Est est obligatoire.

 Action entreprise

 Action Constructys Grand Est



..... 1. Identification besoins en formation



2. Conseil et accompagnement de mon conseiller



..... 3. Élaboration et transmission plan prévisionnel de formation annuel



4. Identification actions éligibles FSE / Ingénierie financière / Proposition



..... 5. Demande de prise en charge actions de formation FSE

voir pièces n°1 et n°2*



6. Passage en commission et engagement financier

voir pièces n°3*



..... 7. Formation en cours ou réalisée

voir pièces n°4*



8. Facturation et paiement